

Où est passée la hausse du Seuil de Revente à Perte (SRP) ?

Coop de France alerte sur la mise en danger des coopératives et de leurs agriculteurs-adhérents

Un mois après la fin des négociations commerciales et suite aux remontées transmises par les coopératives agricoles sur leur déroulement, le bilan est sans appel : malgré la loi et les déclarations récentes, la guerre des prix continue. Le compte n'y est pas sur la revalorisation des tarifs, le lait de vache étant bien « *l'arbre qui a caché la forêt* ». Pour l'ensemble des autres filières, notamment en viandes et pour les produits issus des céréales, les baisses de tarifs se poursuivent et les effets des EGA sont nuls.

Les négociations commerciales continuent d'être centrées uniquement sur le prix sans tenir compte ni des efforts réalisés en matière d'innovations et de RSE, ni du contexte des matières premières agricoles. Alors que la montée en gamme n'est pas rémunérée, la hausse des prix pour les producteurs ne pourra se faire au niveau des revalorisations nécessaires et attendues.

Où est donc passée la valeur générée par la hausse du SRP, estimée à plus de 600 millions d'euros par an : pas dans la poche des transformateurs ni, a fortiori, dans celle des producteurs !

De plus, sur la base des informations remontées des coopératives :

- Pour la grande majorité d'entre elles, le périmètre des produits à marques nationales s'est réduit au profit des MDD (marques de distributeurs). Ces dernières font déjà l'objet de demandes de déflation dans le cadre des négociations MDD qui sont toujours en cours. Pour nos coopératives, les volumes MDD représentent une part importante de l'activité, de 40% à 80% selon les filières.
- L'encadrement des promotions est largement contourné, permettant l'affichage de prix dégradés.
- Enfin, près de 2/3 des coopératives et filiales interrogées ont constaté une augmentation des demandes de budgets supplémentaires pour financer des opérations en magasin (opérations collector, sponsoring, participation à des jeux ou des loteries...).

« Cette situation ne va pas permettre de revaloriser les prix à la hauteur des attentes des agriculteurs. Les coopératives ont pour mission de valoriser l'ensemble des apports de leurs adhérents, en ne laissant de côté aucun producteur. Dans le même temps, l'insécurité juridique liée à l'application de l'ordonnance sur les prix abusivement bas renforce le risque économique majeur pour nos entreprises coopératives. Et ce sont les agriculteurs, parce qu'ils sont des associés-coopérateurs, qui en subiront les conséquences » déclare Dominique Chargé, président de Coop de France.



Contacts presse :

Agence Pressario : Gypsie Bloch - 06 23 75 21 67 / gypsie@pressario.fr - Hortense Grégoire - 01 46 24 19 80 / hortense.gregoire@pressario.fr

Coop de France : Mélodie Deneuve, 06 89 75 30 04, melodie.deneuve@coopdefrance.coop

Coop de France en bref :

Président : Dominique Chargé

Coop de France est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française.

La Coopération agricole en chiffres : - 2 400 entreprises coopératives (coopératives, unions et sica) + 12 260 CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole), - 84,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires global (hors unions de commercialisation), - 40 % du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire français, - 1 marque alimentaire sur 3 est coopérative, - Plus de 190 000 salariés, - ¾ des agriculteurs adhèrent à au moins 1 coopérative, - 550 coopératives engagées dans le bio, - 74 % des sièges sociaux se situent en zones rurales, - 93 % des entreprises coopératives sont des PME ou TPE.